



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 30 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 22 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 74
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Guillaume RUET	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Taux d'imposition pour 2025 - Cotisation foncière des entreprises, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'habitation sur les logements vacants, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1379-0 bis, 1639 A, 1636 B sexies, 1636 B decies, 1636 B undecies et 1520 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025 de Dijon métropole présenté à l'appui du débat d'orientations budgétaires 2025 organisé dans le cadre de la séance du conseil métropolitain du 19 décembre 2024 ;

Vu le pacte financier et fiscal 2022-2026 approuvé par délibération du conseil métropolitain du 24 mars 2022 ;

Vu les éléments d'information présentés dans le rapport annexé à la délibération, en particulier pour ce qui concerne les bases et produits fiscaux prévisionnels pour l'année 2025 ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de fixer** le taux de cotisation foncière des entreprises à **27,04%** pour l'année 2025 ;
- **de fixer** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à **1,41%** pour l'année 2025 ;
- **de fixer** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à **4,95%** pour l'année 2025 ;
- **de fixer** le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et de la taxe d'habitation sur les logements vacants, à un niveau de **9,17%** pour l'année 2025 ;
- **de fixer** le taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **6,40%** pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 2

CONTRE : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)